

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés
2026

Nouvelle-Aquitaine



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 19^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr. Par ailleurs, l'Injep publie des données détaillées au niveau national sur le champ de l'emploi, depuis 2026.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire



1. Créations d'associations : évolution de juillet 2013 à juin 2026
2. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
3. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
4. Printemps 2026, où en sont les associations ?
5. Annexes

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

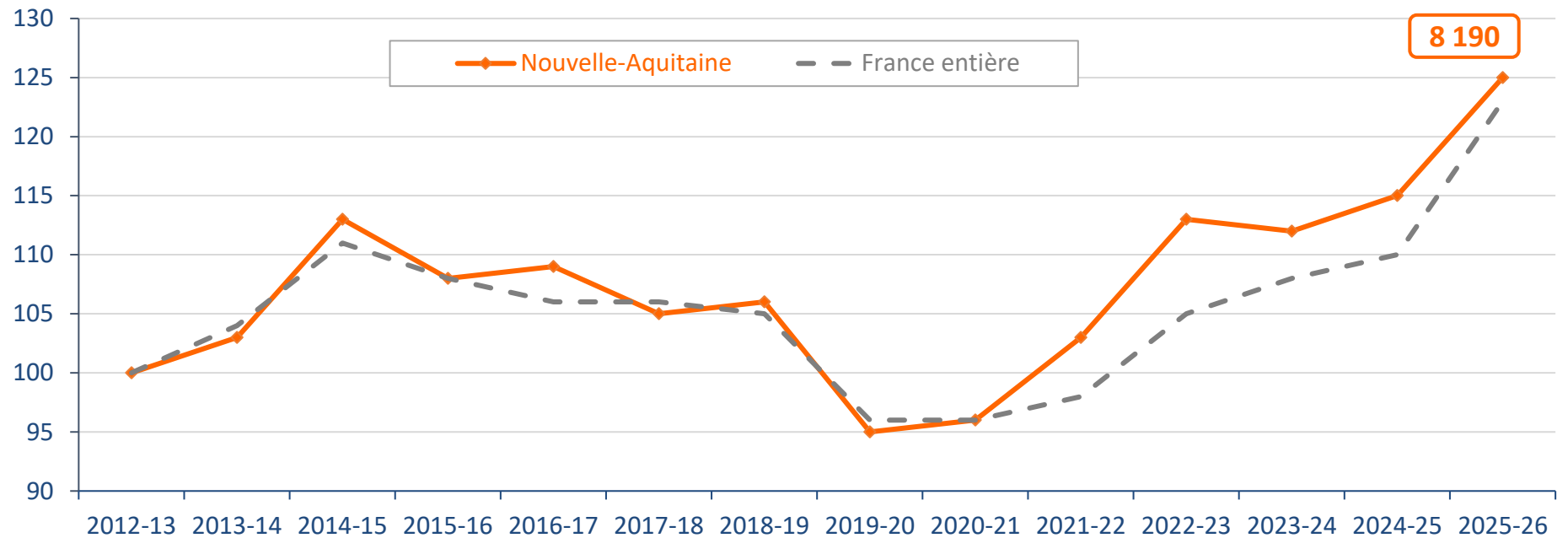


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2013-2014)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Malgré quelques évolutions plus marquées, les créations d'associations en Nouvelle-Aquitaine suivent les tendances nationales et atteignent un niveau inédit en 2025-2026.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	26,1%	25,5%
Sport	18,8%	17,7%
Loisirs	13,8%	12,4%
Social	7,8%	7,2%
Amicales - entraide	7,3%	8,2%
Education - formation	4,3%	5,4%
Economie	3,8%	4,3%
Santé	4,5%	4,1%
Environnement	4,5%	4,0%
Autres ⁽¹⁾	9,1%	11,2%
Total	100,0%	100%

Nota :

RNA sur la période 2023-2024 à 2025-2026.

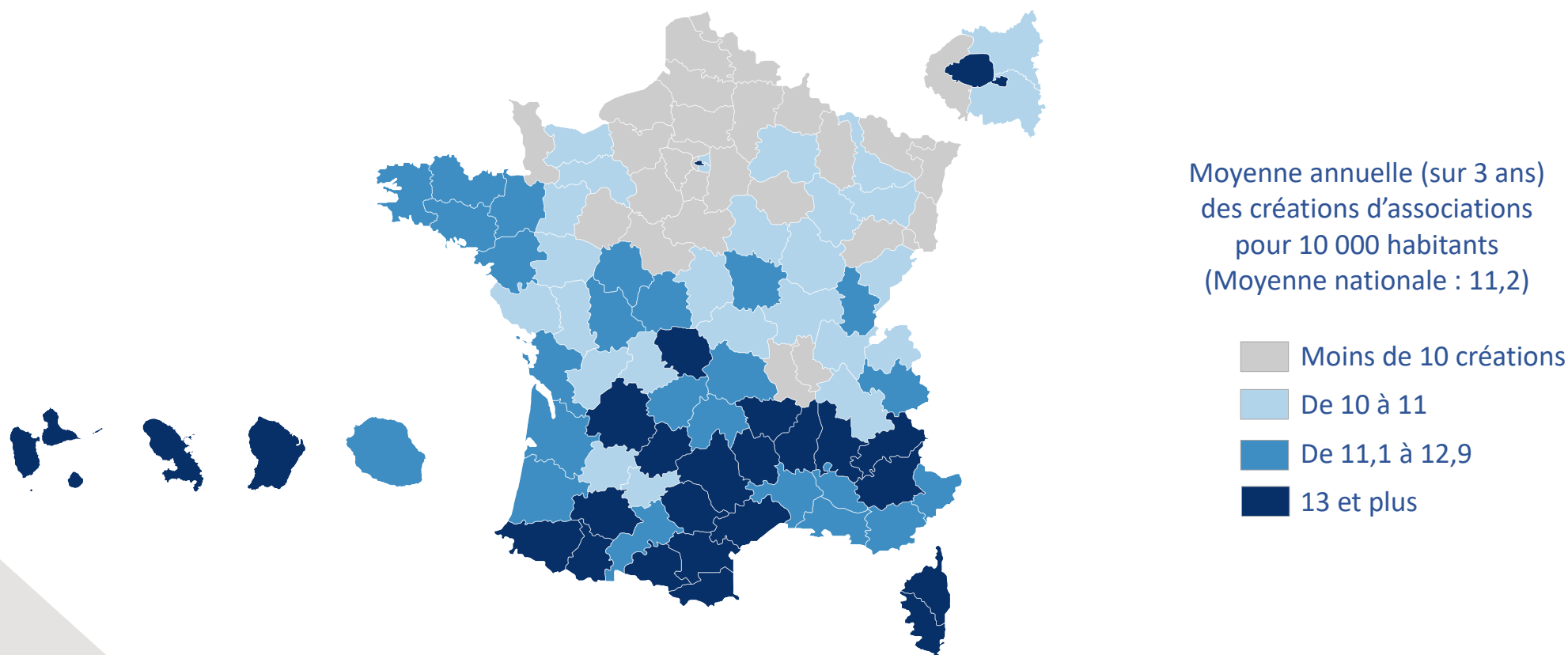
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Dans la région, les créations d'associations sont, proportionnellement, un peu plus nombreuses dans le sport, les loisirs, la santé et l'environnement.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2023-2024 à
2025-2026)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2026)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?



La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,5 et 1,6 million d'associations actives

Dans la région :
entre 152 000 et 160 000 associations actives

Combien de bénévoles ?



Le nombre de bénévoles est estimé à partir du nombre d'associations en activité dans chaque département et des résultats de l'enquête nationale, réalisée chaque année, par l'IFOP pour Recherches & Solidarités.

La fourchette présentée pour 2026 s'appuie sur la dernière édition de cette enquête :

En janvier 2026, 25% des Français déclarent « donner du temps gratuitement à une association » et 10% sont bénévoles chaque semaine.

Le nombre de bénévoles dans les associations de la région peut être estimé, avec prudence :
Entre 1,25 million et 1,3 million dont 485 000 à 520 000 bénévoles intervenant chaque semaine.

Au-delà de ces chiffres, le bénévolat reste dynamique, mais évolue dans ses formes et ses rythmes. Ces mutations invitent les associations à s'adapter, notamment pour fidéliser les bénévoles actifs chaque semaine, qui constituent la colonne vertébrale de leurs activités.

[Retrouvez nos dernières publications sur le bénévolat](#)

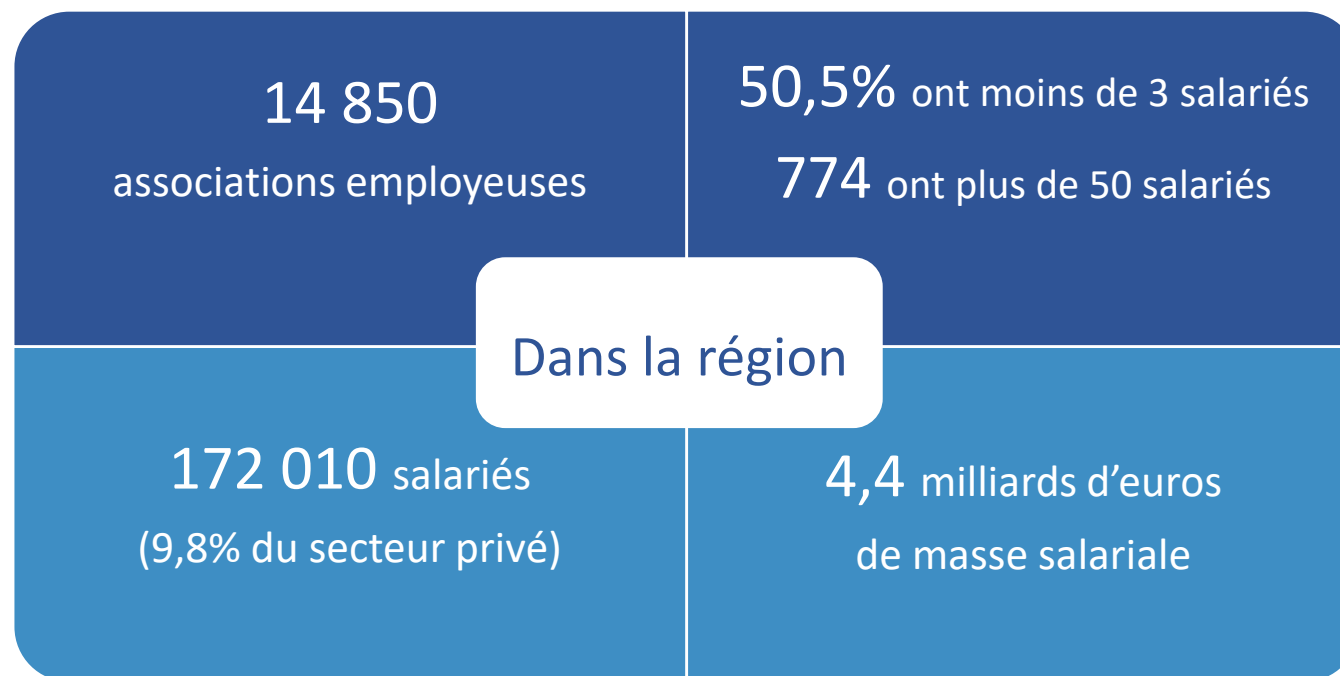
L'EMPLOI ASSOCIATIF



Ce suivi de l'emploi s'inscrit dans le cadre d'une coopération étroite de Recherches & Solidarités avec URSSAF Caisse nationale et la Mutualité Sociale Agricole. Il s'appuie sur les données renseignées par les employeurs dans leurs déclarations sociales qui font l'objet de traitements statistiques, selon des méthodologies établies en concertation avec la DARES et l'INSEE.

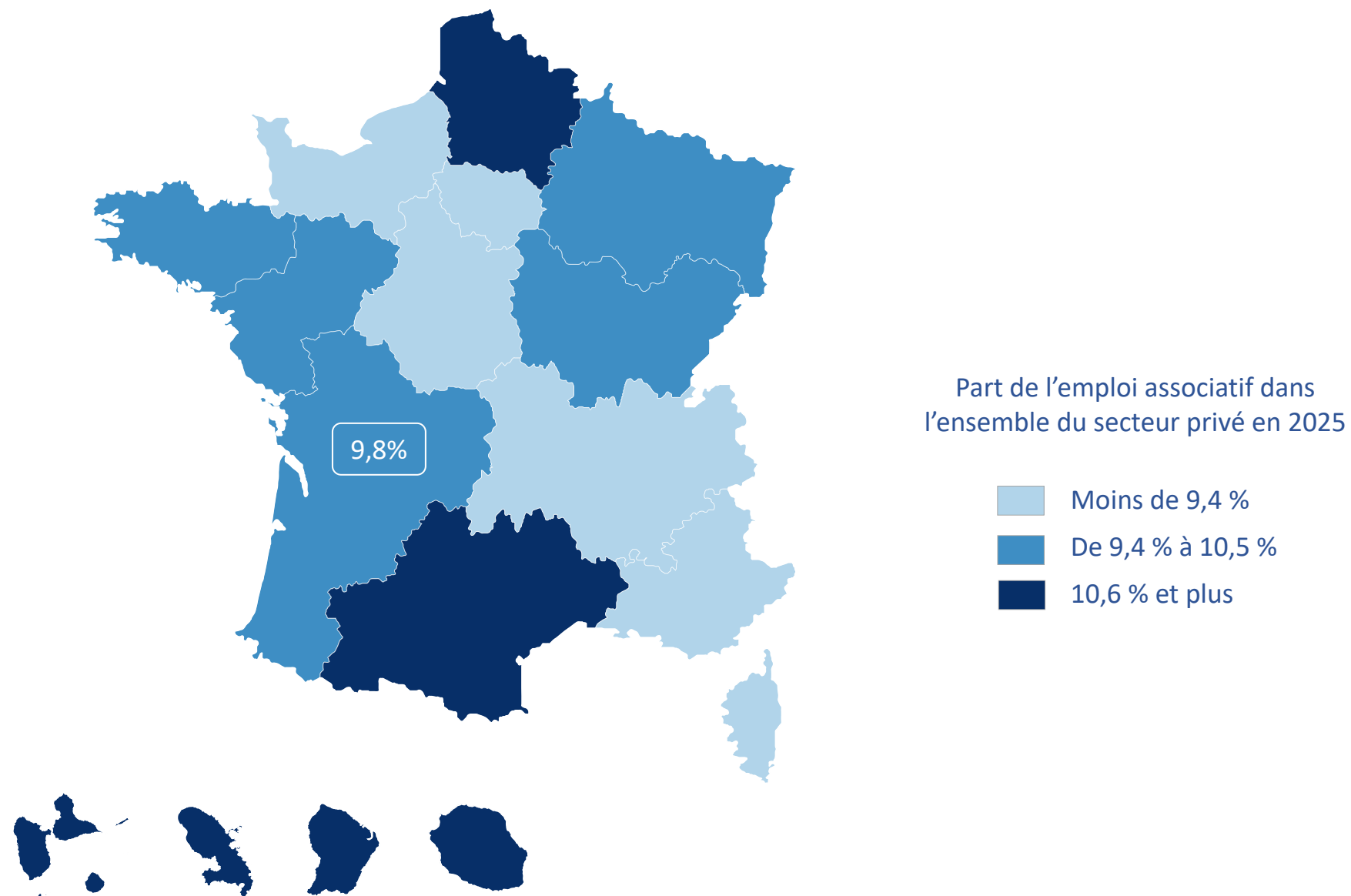
Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2025 **153 300 établissements** et **1 926 000 salariés** (**9%** du secteur privé).



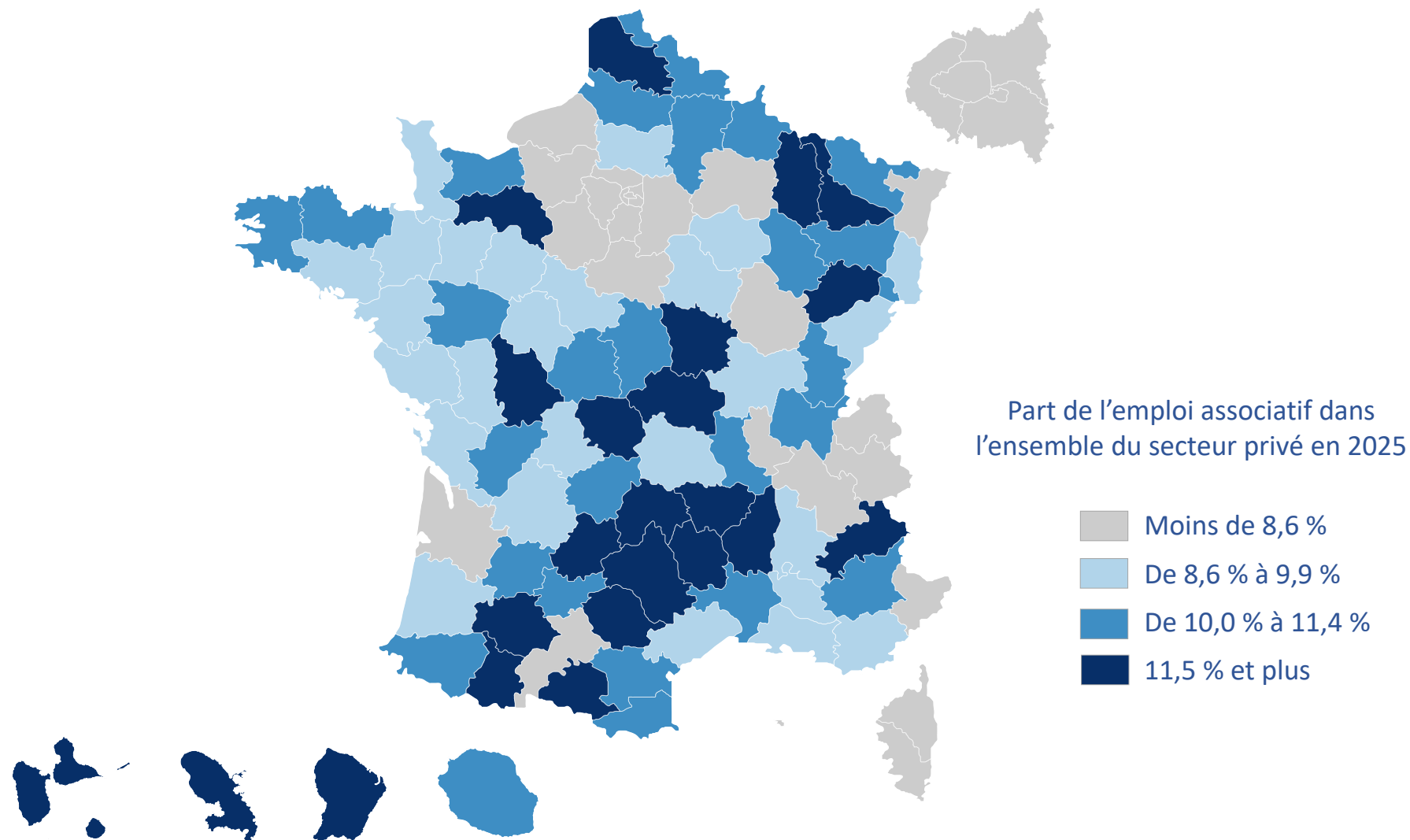
Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2025.
Traitement R&S.

Dans les régions



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2025.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2025.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [*Les Essentiels de la vie associative en département*](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	17 940	10,4	12,0
Sport	9 620	5,6	5,4
Santé	10 740	6,2	7,8
Social	89 380	52,0	49,0
Loisirs	2 490	1,4	1,4
Culture	4 430	2,6	2,7
Autres activités ⁽¹⁾	23 540	13,7	12,1
Autres ⁽²⁾	13 870	8,1	9,6
Total	172 010	100,0	100,0

La répartition régionale se distingue peu des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs légèrement plus forte dans le secteur social et un peu plus faible dans l'enseignement et la santé.

Sources :

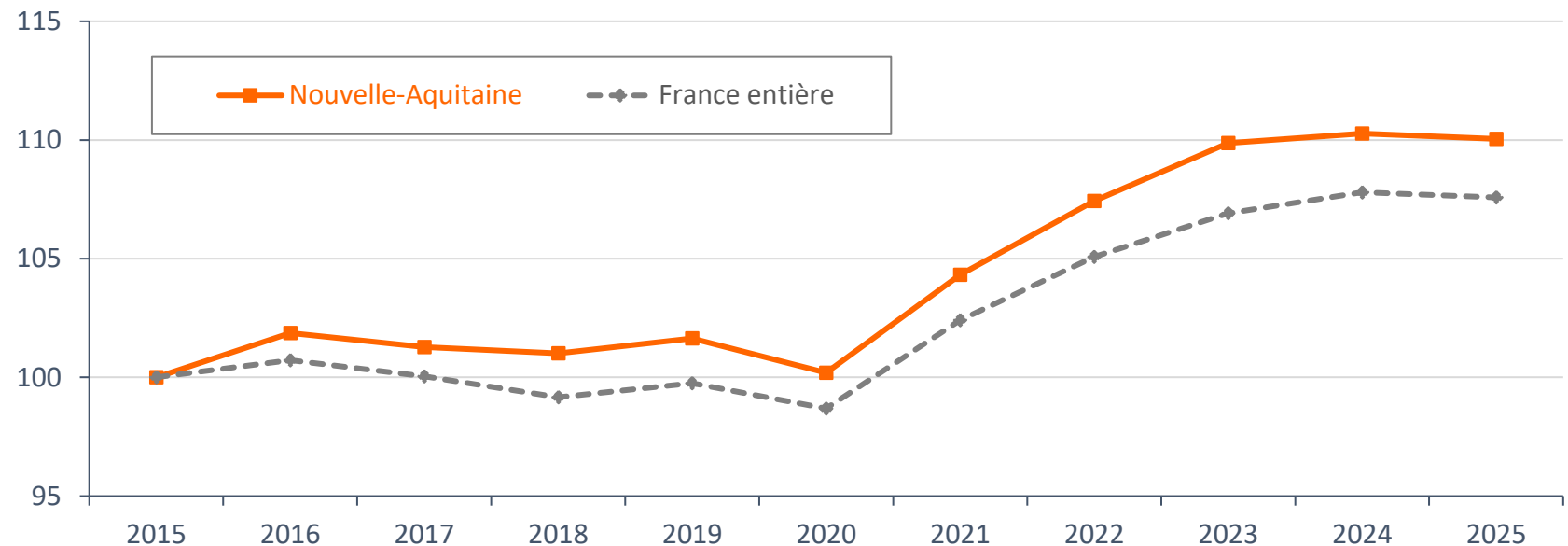
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2025.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2015)



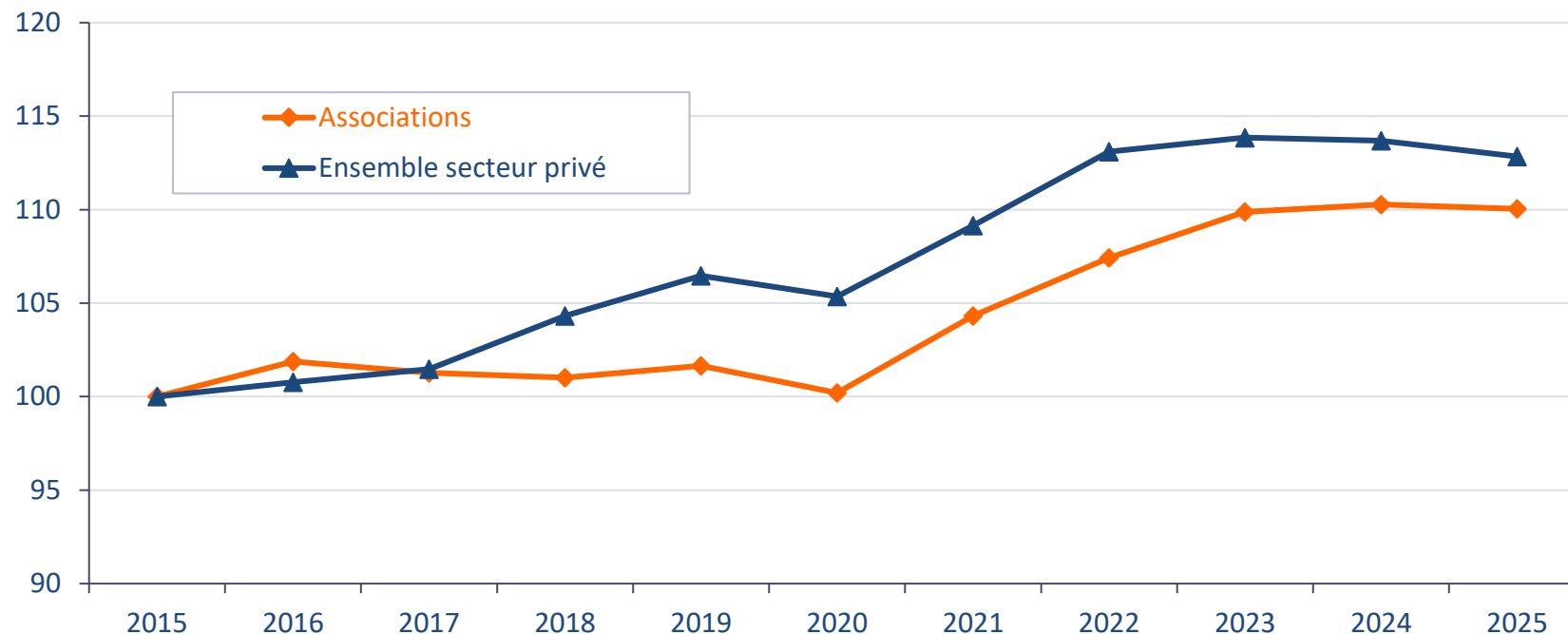
L'emploi associatif en Nouvelle-Aquitaine a mieux résisté qu'au niveau national avant 2020, puis a rebondi plus rapidement après la crise sanitaire. Après une progression un peu plus soutenue qu'au plan national jusqu'en 2023, il se stabilise depuis.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2025.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2015)



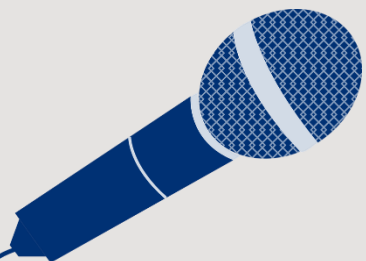
Les deux courbes régionales se croisent en 2017, à l'avantage du secteur privé qui enregistre une forte progression jusqu'en 2019. Après une reprise comparable, en 2021, la croissance s'essouffle ces deux dernières années dans les associations comme dans l'ensemble du privé.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2025.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Enquête nationale
Mai - Juin 2026

Printemps 2026, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable **baromètre national**.

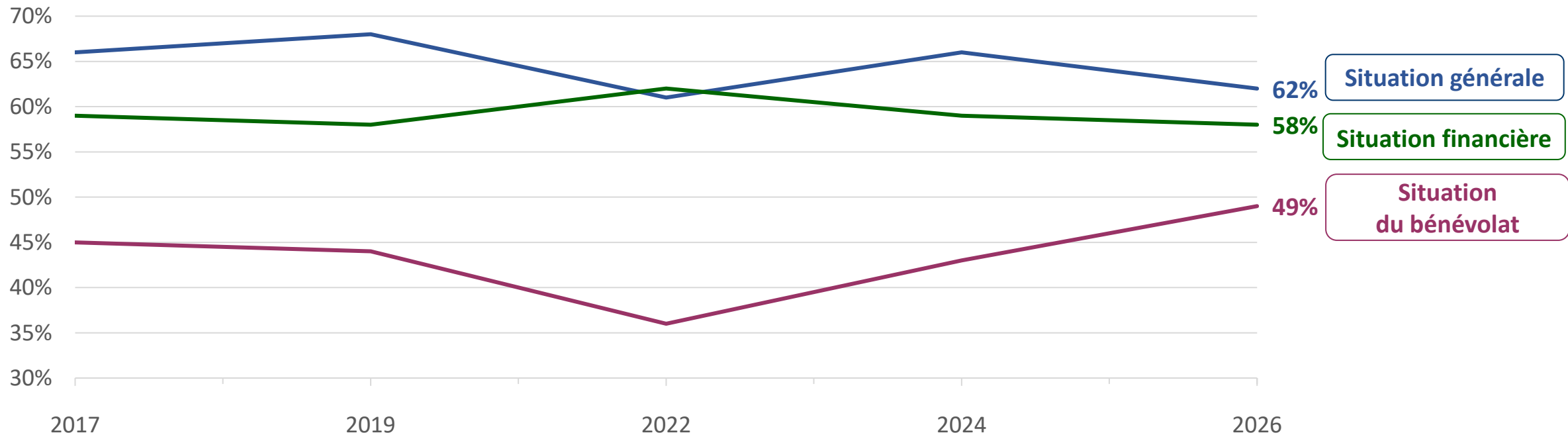
Au-delà de la présentation régionale qui précède, R&S invite ici les lecteurs à (re)découvrir les résultats 2026 comme éléments de contexte national utiles aux acteurs et aux décideurs en région.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée du 6 mai au 13 juin 2026 auprès de 1 785 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Une décennie d'observation

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

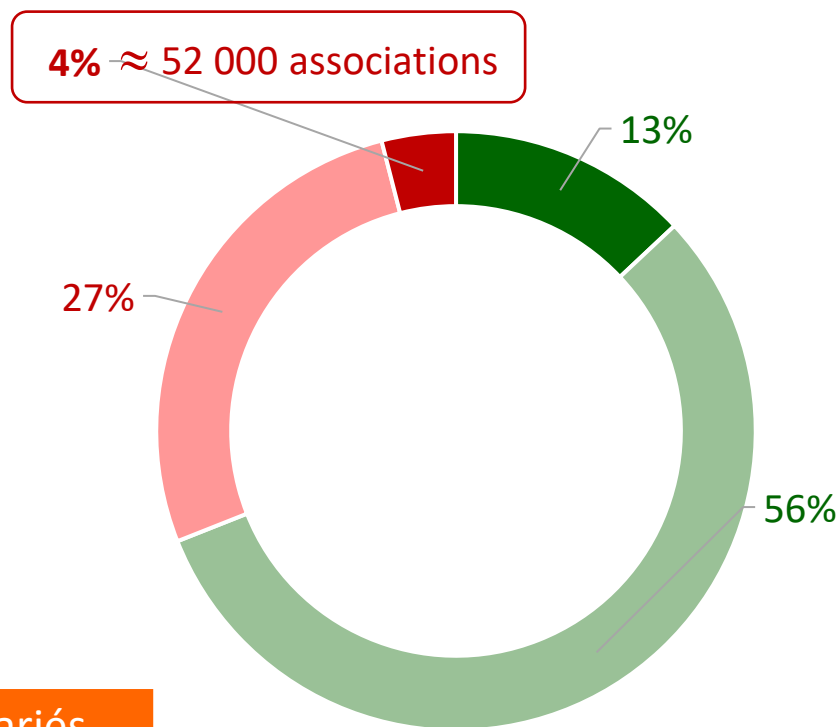


Le bénévolat demeure le point le plus fragile aux yeux des dirigeants, malgré une amélioration depuis 2022. Elle doit toutefois être nuancée par le repli des bénévoles engagés chaque semaine, colonne vertébrale des associations. Les finances suscitent plus de difficultés depuis 2022. La situation générale recule nettement entre 2024 et 2026.*

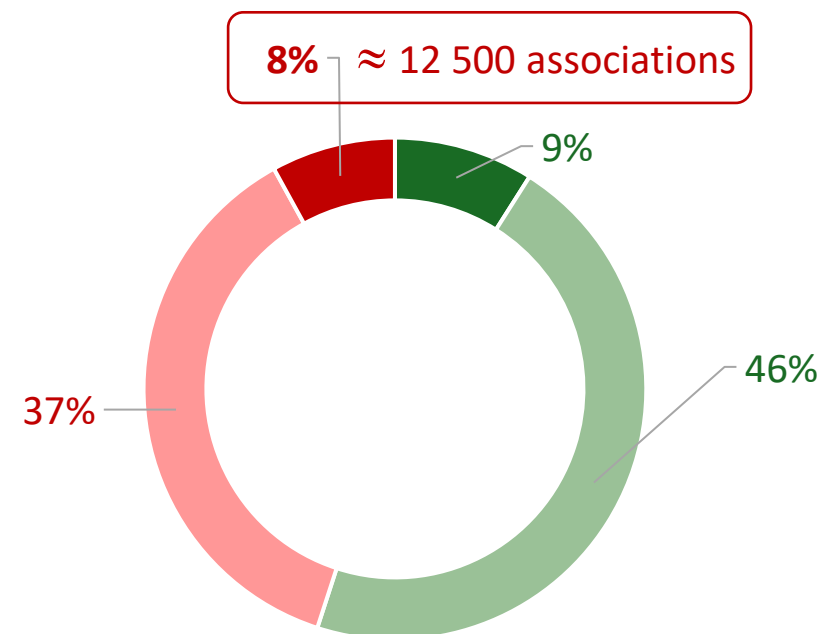
La situation générale en 2026

Depuis le début 2026, comment jugez-vous la situation générale de votre association ?

Les réponses des dirigeants sans salariés et des dirigeants employeurs



Sans salariés



Employeurs

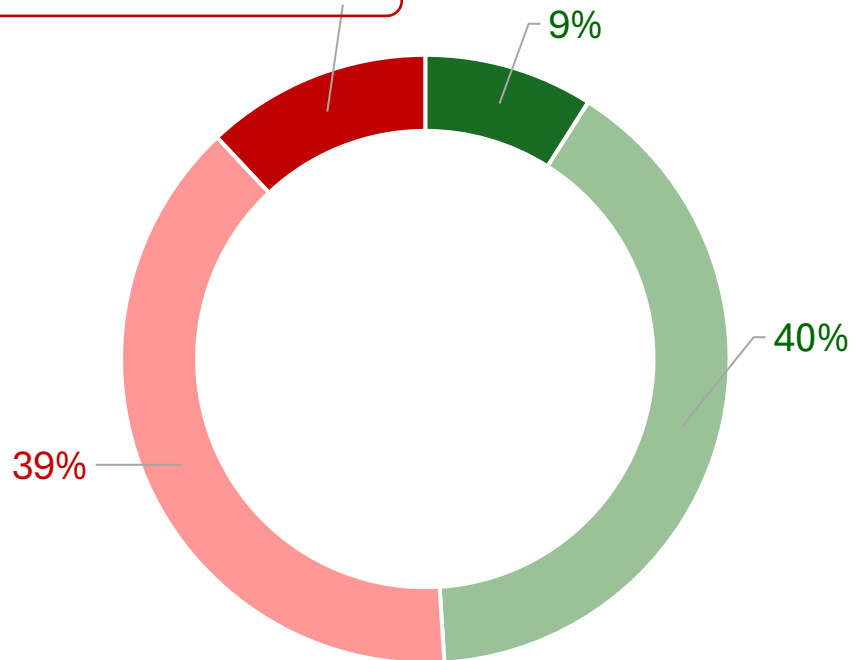
■ Très bonne ■ Bonne ■ Difficile ■ Très difficile

Le bénévolat en 2026

Depuis le début 2026, comment jugez-vous la situation du bénévolat dans votre association ?

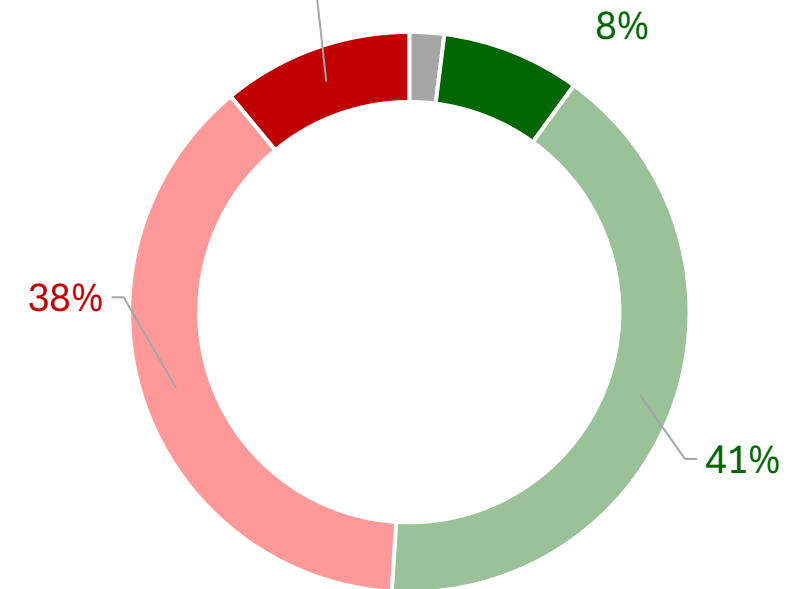
Les réponses des dirigeants sans salariés et des dirigeants employeurs

≈ 156 000 associations **12%**



Sans salariés

≈ 17 000 associations **11%**



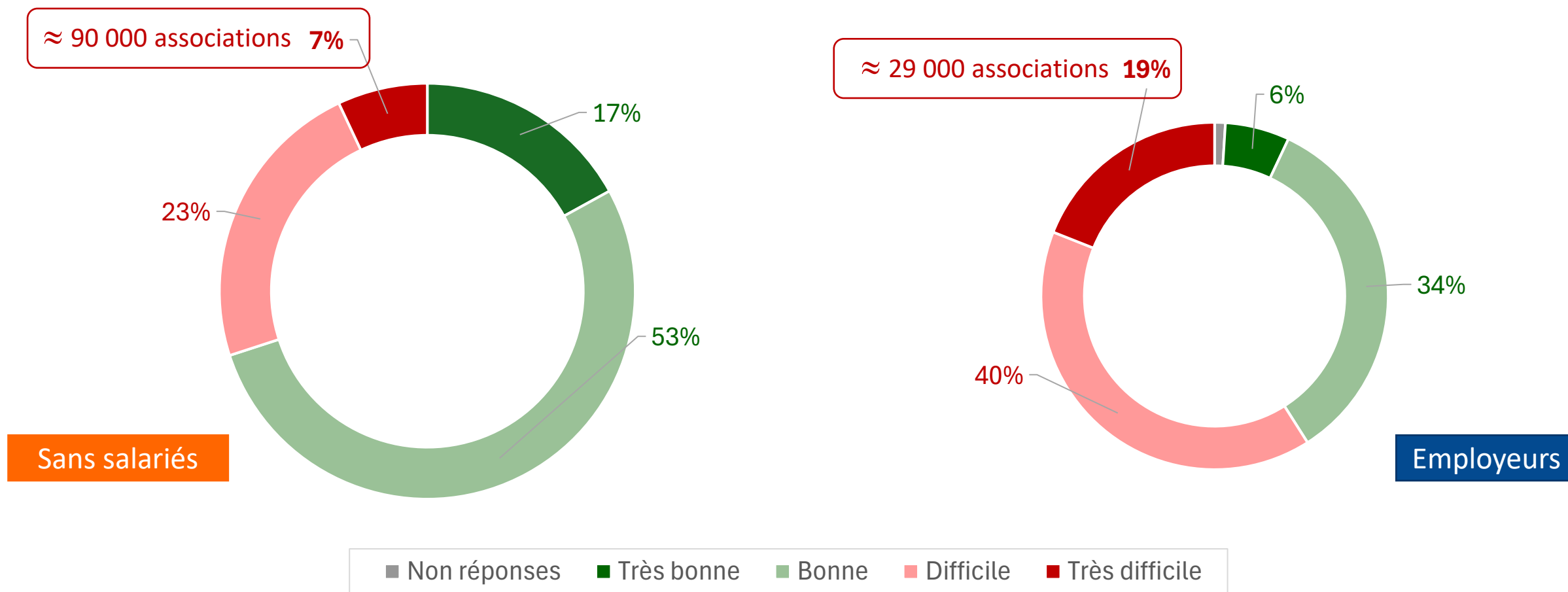
Employeurs

■ Non réponses ■ Très bonne ■ Bonne ■ Difficile ■ Très difficile

La situation financière en 2026

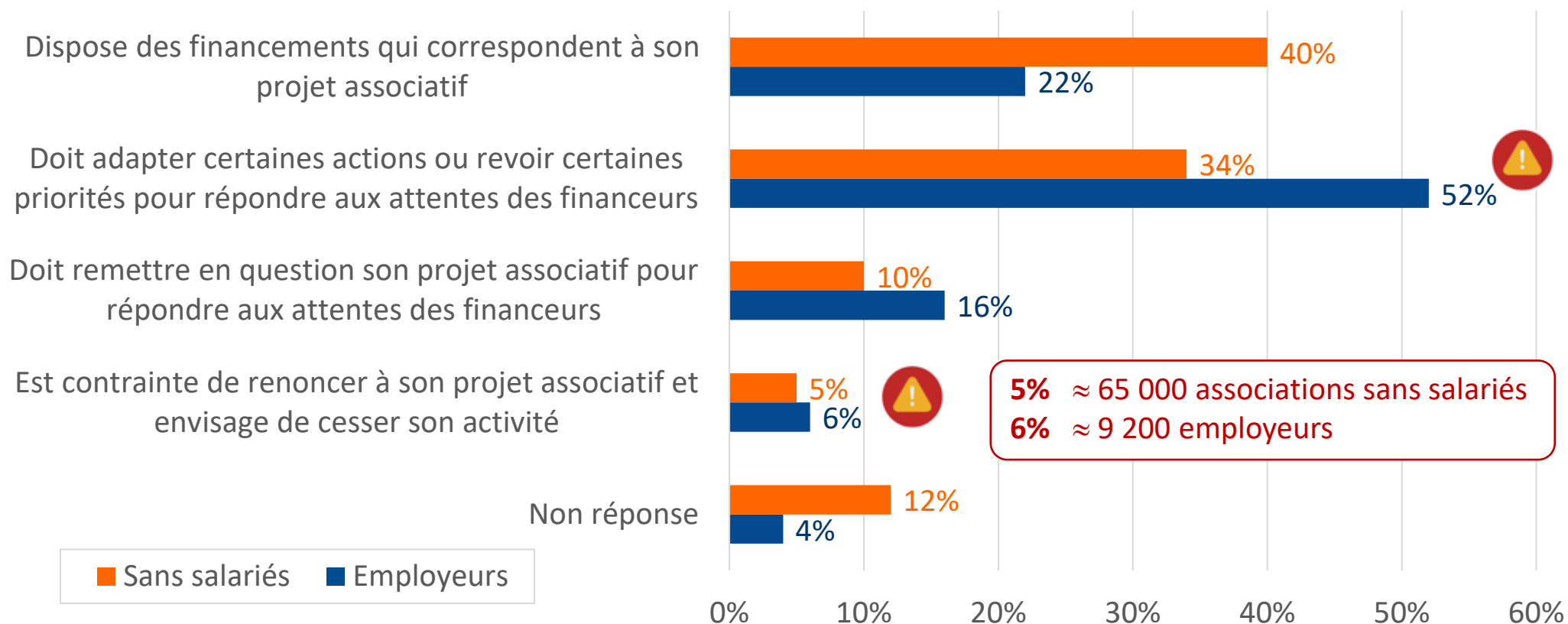
Depuis le début 2026, comment jugez-vous la situation financière de votre association ?

Les réponses des dirigeants sans salariés et des dirigeants employeurs



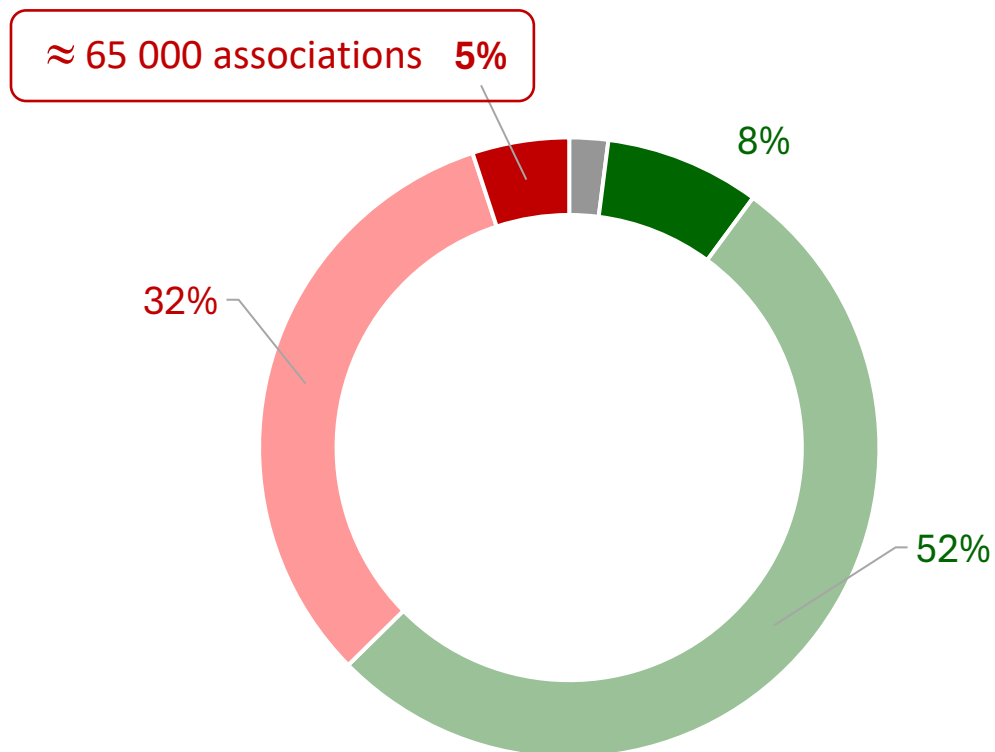
Les employeurs sous forte contrainte

Concernant les relations avec vos financeurs (publics et/ou privés), vous diriez que votre association...

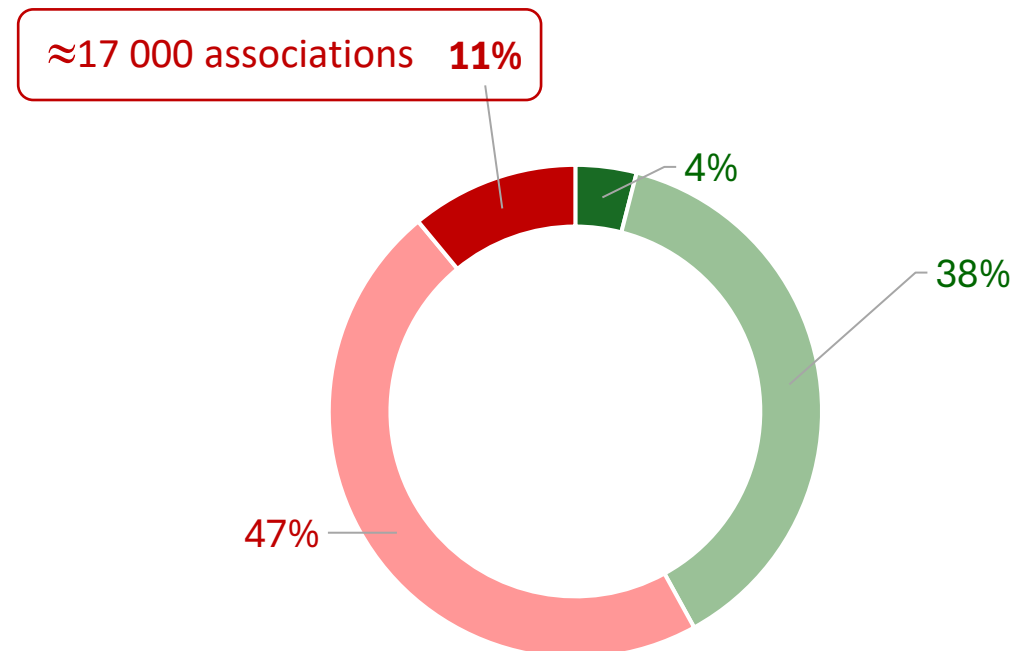


Projection sur les mois à venir

Comment voyez-vous la situation générale de votre association (actions, missions...) au cours des prochains mois ?



Sans salariés



Employeurs

■ Non réponses ■ Très bonne ■ Bonne ■ Difficile ■ Très difficile

Les projets pour demain

Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été 2026 ?

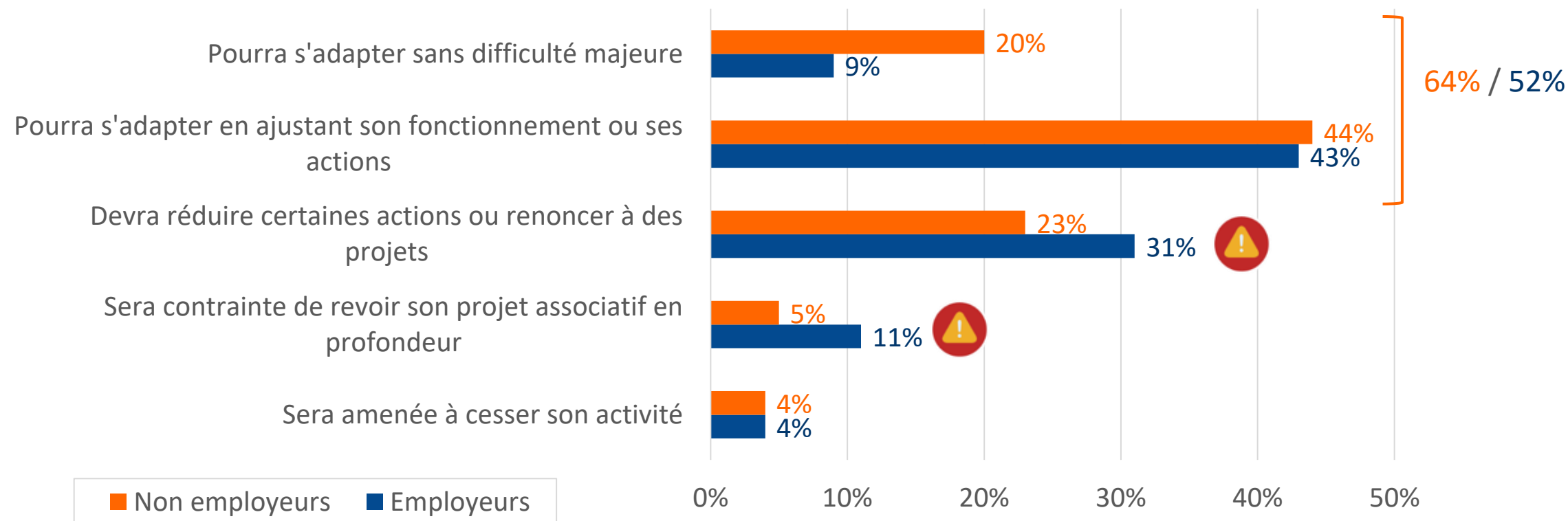
	Sans salariés	Employeurs
Oui, certainement	19%	20%
Oui, peut-être	32%	27%
Probablement pas	22%	23%
Non	18%	12%
Au contraire, nous envisageons une réduction de nos activités	5%	12%
Je n'ai pas assez d'éléments pour répondre	4%	6%
Total	100%	100%

≈ 65 000 associations

≈ 18 500 associations

Des ajustements en perspective

Au regard de vos perspectives pour les prochains mois, vous avez le sentiment que votre association :



Plus de la moitié des associations estiment pouvoir s'adapter aux difficultés à venir (64% et 52%), mais les employeurs anticipent plus souvent des ajustements profonds ou des mesures de repli.

Des employeurs plus inquiets qu'en 2025

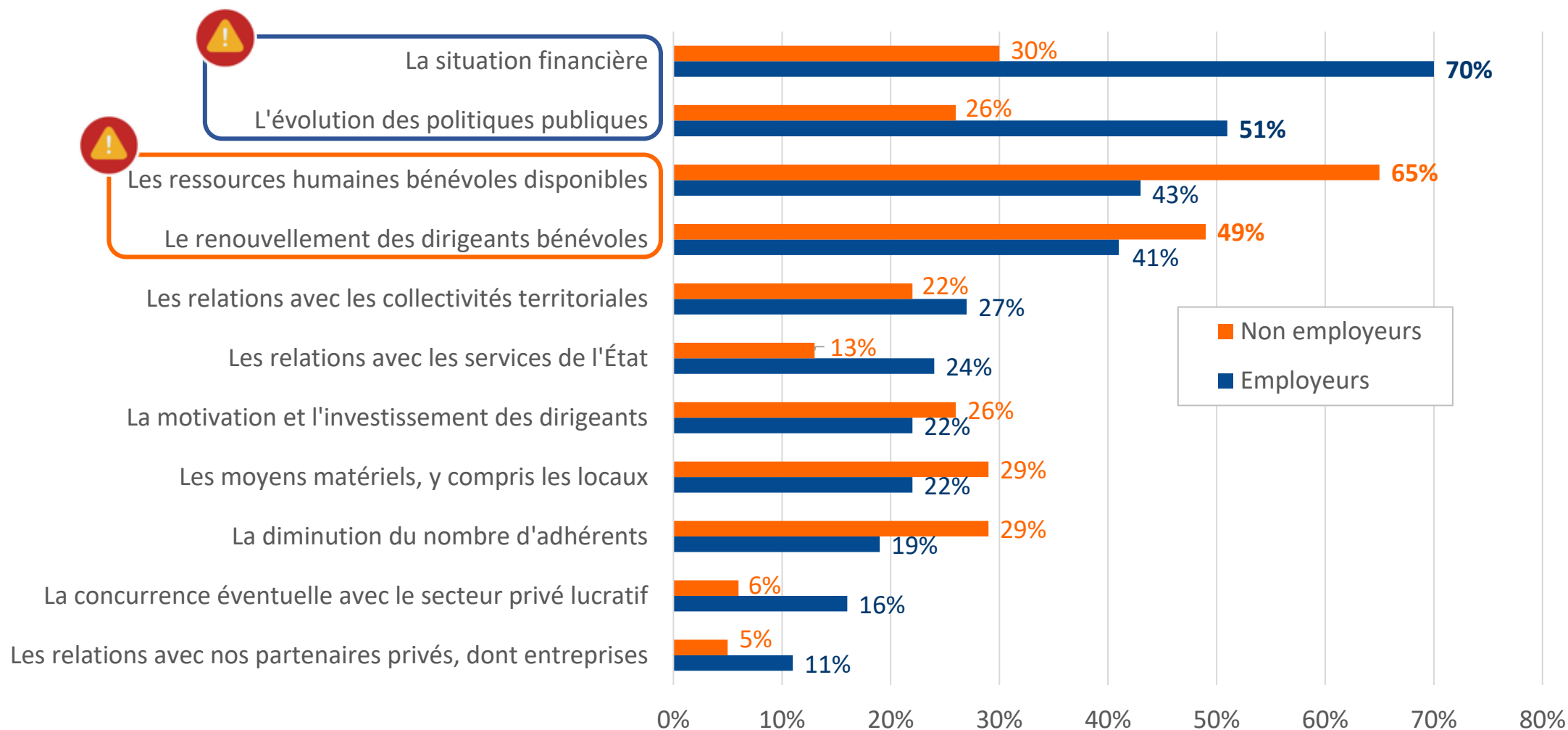
L'opinion des responsables associatifs employeurs en 2025 et en 2026

	2025	2026
Situation générale difficile ou très difficile aujourd'hui	35%	45%
Pessimisme pour les mois à venir	45%	58%
Réduction des activités en perspectives	8%	12%

Ces résultats convergent vers un même constat : les associations employeuses abordent l'avenir avec une bien plus grande inquiétude qu'en 2025.

Employeurs ou non : des réalités différentes

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ?



Une situation de plus en plus contrastée

- **Un constat plus préoccupant chez les employeurs** : 55 % jugent leur situation générale bonne ou très bonne, contre 69 % des associations sans salariés.
- **Le bénévolat reste une difficulté partagée, et les tensions sont plus fortes au plan financier** : seuls 40 % des employeurs estiment leur situation financière satisfaisante, contre 70 % des non-employeurs.
- **La rentrée est placée sous le signe de la prudence** : près de 60 % des employeurs anticipent une situation difficile après l'été, et près d'un sur deux envisage de réduire son activité ou de ne pas engager de nouveaux projets. Les associations sans salariés se montrent globalement moins inquiètes.
- **Les employeurs sont d'abord préoccupés par leur environnement économique et institutionnel** : situation financière (70 %), évolution des politiques publiques (51 %) et relations avec les pouvoirs publics.
- **Les associations sans salariés se concentrent davantage sur leurs ressources humaines bénévoles** : disponibilité des bénévoles (65 %) et renouvellement des dirigeants (49 %).

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, depuis l'édition 2023. Leur prise en compte conduit à une révision en légère hausse des effectifs salariés, compte tenu de la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec les éditions antérieures.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat URSSAF-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



L'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (**Injep**) est un service à compétence nationale du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, créé par décret n° **2015-1771 du 24 décembre 2015**.

L'Injep c'est à la fois **un observatoire producteur de connaissances** et **un centre de ressources et d'expertise** sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport. Il comprend le service statistique du ministère.

Son positionnement : à la croisée des univers de la recherche, des statistiques publiques, des élus ou professionnels, l'Injep est un expert de référence capable de produire des données et analyses qui bénéficient à la fois des apports de la recherche et de l'expérience de terrain.

Sa mission : contribuer à améliorer la connaissance dans ces domaines par la production de statistiques et d'analyses, l'observation, l'expérimentation et l'évaluation.

Son ambition : partager cette connaissance avec tous les acteurs et éclairer la décision publique.

Une équipe pluridisciplinaire : Regroupant près de 50 agents, l'Injep bénéficie d'une diversité de compétences allant de la statistique publique, à la recherche, l'expérimentation et l'évaluation, la documentation et de la communication.

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : contact@lemouvementassociatif-aura.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : contact@mouvementassociatif.bzh

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Lorraine Mouvement associatif

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : lna@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 07 88 33 83 61

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 07 61 07 71 00

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : <https://lmahdf.org>

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Ile-de-France

Téléphone : 07 75 70 90 90

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-na.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 02 79 93 00 14

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : <https://www.lemouvementassociatif-occitanie.org>

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contactsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Téléphone : 06 92 20 32 12

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : <https://lemouvementassociatif-lareunion.org/>

Le Mouvement associatif de Martinique

Téléphone : +596 696 94 88 48

Mail : martinique@lemouvementassociatif.org

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 19^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Guillaume FAURITTE – Christine LIN – Adrien AGUSSOL – Jacques MALET